

# CONCEPT AUDIT ASSOCIÉS

**VOLTALIA**

**Société Anonyme  
Au Capital de 21 066 554 Euros**

**Siège Social  
100, avenue Charles de Gaulle  
92200 NEUILLY SUR SEINE**

**RCS NANTERRE 485 182 448**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

50 rue d'Assas 75006 Paris  
Tél. : 33 (0)1 40 60 45 66  
Fax : 33 (0)1 40 60 64 19  
concept.audit@wanadoo.fr

Société à Responsabilité Limitée  
d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
au Capital de 15 000 €

RCS PARIS B 403 187 198

**VOLTALIA**

**Société Anonyme  
Au Capital de 21 066 554 Euros**

**Siège Social  
100, avenue Charles de Gaulle  
92200 NEUILLY SUR SEINE**

**RCS NANTERRE 485 182 448**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Voltalia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.16 de l'annexe aux états financiers expose les principes et méthodes comptables appliqués pour la comptabilisation des regroupements d'entreprise. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous nous sommes assurés que les acquisitions ont été comptabilisées conformément aux normes IFRS, selon la méthode de l'acquisition. L'affectation du prix d'acquisition aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables a été réalisée par votre Société sur la base de la juste valeur des actifs et passifs supportés. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Votre société réalise à chaque clôture des tests de perte de valeur des goodwill et des actifs et passifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans les notes 2.16 et 2.19 aux états financiers. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses retenues. Nous nous sommes assurés que les notes décrites donnent une information appropriée.

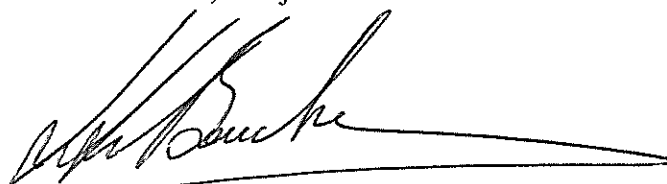
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATION SPECIFIQUE**

Par ailleurs, nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 9 juin 2008



**CONCEPT AUDIT & ASSOCIES**

**Laurence LE BOUCHER**

*Commissaire aux Comptes*

*Membre de la Compagnie*

*Régionale de Paris*